



COMMUNIQUÉ DE LA FNEJE

1er juin 2023

**FÉDÉRATION NATIONALE DES
EDUCATEUR · TRICES DE JEUNES ENFANTS**

Conseil National de la Refondation - Petite enfance

Après l'annulation 48h à l'avance du CNR-Petite enfance qui devait se dérouler à Nancy le 4 mai dernier, c'est de nouveau 48h à l'avance que nous apprenions par voie de presse la tenue du CNR-Petite enfance de clôture ce jeudi 1er juin à Angers !

La veille, madame la Première Ministre donnait un entretien dans un quotidien régional pour annoncer les réformes tant attendues du secteur. C'est dire le respect de ce gouvernement pour la représentation des acteurs du secteur qui depuis des années travaillent et proposent des solutions pour un projet ambitieux pour la petite enfance.

Nous avons quand même bousculé nos agendas pour pouvoir suivre cette restitution et écouter les annonces de Madame Borne.

Voici notre analyse :

Le gouvernement veut une réforme qui repose sur 4 piliers pour une " garantie d'accueil du jeune enfant " et ainsi poser les jalons d'un service public de la petite enfance (SPPE).

Premier pilier : une meilleure coordination des acteurs

Le gouvernement souhaite que la commune devienne l'autorité organisatrice des modes d'accueil.

Pourquoi s'appuyer sur l'échelon communal et non celui des intercommunalités ? Depuis la loi Notre, toutes les communes appartiennent à une intercommunalité. La plupart d'ailleurs prennent la compétence facultative petite enfance - enfance - jeunesse. Cet échelon serait bien plus cohérent au vu des enjeux d'aménagement des territoires. Il faudrait cependant s'appuyer en amont sur les Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) qui eux donnent des orientations pour le département et ensuite chaque EPCI affinerait les orientations sur son territoire.

Deuxième pilier : des moyens supplémentaires

Les communes se verraient donc attribuer des moyens supplémentaires. L'idée étant de créer 100 000 places d'ici 2027 et 100 000 de plus pour 2030 ! Pour atteindre cet objectif, l'Etat annonce 5 milliards d'euros !

Simple question : comment fait-on pour créer 100 000 places quand on n'a pas les professionnel·les pour assurer le fonctionnement des structures collectives ni même les assistant·es maternel·les ? Les 5 milliards vont-ils servir à déclencher un vrai plan métiers, à garantir des conditions de travail décentes et des conditions d'accueil de qualité des jeunes enfants au regard des recommandations de la recherche ? Le gouvernement s'est félicité de tout le travail accompli depuis 6 ans. S'il avait écouté les professionnel·les du secteur depuis tout ce temps, notamment pendant la concertation sur la réforme des modes d'accueil, nous ne serions peut-être pas dans la situation actuelle de crise.

Troisième pilier : faciliter la vie des parents

Développer les LAEP et les dispositifs passerelles vers l'école maternelle, développer les Relais Petite Enfance, les crèches AVIP, créer un fond d'innovation pour accompagner les projets à destination des familles les plus vulnérables. Très bien, rien de nouveau ! Mais qu'en est-il d'une réforme du congé parental ?

Quatrième pilier : veiller à la qualité d'accueil

Le gouvernement souhaite améliorer les conditions de travail pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et attend les conclusions du travail en cours sur le socle social commun. Une mission pour définir les mesures à prendre en cas de maltraitance institutionnelle, un agrément de 10 ans pour les EAJE avec contrôle de la PMI au bout de 5 ans, une probable évolution du financement des EAJE en trouvant un équilibre entre la tarification à l'acte et celle à la place, un fonds dédié aux structures qui font bien leur travail et enfin obligation de deux professionnel·les présent·es dès le 1er enfant en micro-crèche.

Si nous pouvons saluer cette dernière mesure tout en se demandant quand cela va être effectif et avec quels moyens, il n'en demeure pas moins que le reste est du saupoudrage !

Rien sur les taux d'encadrement, rien sur les qualifications des professionnel·les, rien sur les réunions d'équipe sur le temps de travail hors présence des enfants, rien sur l'augmentation des heures d'analyse de la pratique, etc. Bref rien sur la mise en œuvre des critères de qualité d'accueil tels que définis par les chercheurs.

La France ne prend toujours pas un virage à 180° dans sa politique petite enfance pour changer de paradigme. La politique de l'offre ne peut plus être la réponse à la crise du secteur. Promettre 100 000 places pour 2027, c'est tout simplement irréaliste. Tant que la question des conditions d'accueil des jeunes enfants et des conditions de travail des professionnel·les ne sera pas résolue, il ne pourra pas y avoir de places supplémentaires. Il n'y aura tout simplement personne pour faire fonctionner les structures. Ou alors, encore une fois, c'est la déqualification pure et simple de nos métiers qui nous attend.

Quand seront prises des orientations politiques en matière de petite enfance à l'aune de ce qu'a besoin le jeune enfant pour grandir de façon harmonieuse, et non pas seulement comme des enfants à garder pour permettre aux parents d'aller travailler et de faire marcher l'économie ? Quand est-ce que les enfants vont devenir des Sujets à part entière dans notre société, la 7^{ème} puissance mondiale ?

L'excellent rapport de l'IGAS (commandé par le gouvernement lui-même) a déjà sonné l'alerte, a déjà dit l'urgence pour les enfants de ce pays et a déjà donné les pistes à suivre. Tout est là.

Madame Borne, le compte n'y est pas. Nous attendons bien plus que ce qui a été dit aujourd'hui. Ce " premier jalon du Service Public de la Petite Enfance " comme vous l'annoncez, est bien décevant !

Julie MARTY PICHON & Saber BENJIMA
Co-Président·es FNEJE

FÉDÉRATION NATIONALE DES EDUCATEUR·TRICES DE JEUNES ENFANTS

Actualités et Adhésions sur fneje.fr

Retrouvez-nous aussi sur [Instagram](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#)

